

Vous avez imprimé cette page depuis L'Obs.  
L'Obs, actualité du jour en direct — <http://nouvelobs.com>

# Une Anglaise licenciée parce qu'elle ne portait pas de talons : est-ce légal en France ?



L'histoire de Nicola Thorp pose la question des règles d'apparence imposées aux femmes au travail.

Dès son premier jour de travail dans une entreprise londonienne, Nicola Thorp a dû rentrer chez elle. Parce qu'elle ne portait pas de talons hauts :

"Je devais travailler pendant neuf heures debout, j'ai dit que je ne pourrai pas le faire en talons. On m'a proposé d'aller en acheter ou de rentrer chez moi."

L'histoire a traversé la Manche et créé la surprise. Pourtant, en France, une femme peut être renvoyée pour la même raison.

L'Anglaise décide de ne pas se laisser faire et devient le visage de la contestation anti-talons. "Cette obligation est archaïque et sexiste." Un hashtag "My heels, my choice", "Mes talons, mon choix" est lancé sur Twitter. Plusieurs femmes partagent des histoires similaires sur les réseaux sociaux. Nicola Thorp recueille 100.000 signatures sur sa pétition pour rendre illégale l'obligation de porter des talons hauts.

Une entreprise peut tout à fait imposer des règles vestimentaires à ses employés, en Grande-Bretagne comme en France. Seule limite, selon le droit français :

"Un employeur ne peut imposer au salarié des contraintes vestimentaires qui ne seraient pas justifiées par la nature des tâches à accomplir et proportionnées au but recherché."

Dans le cas d'une discrimination ou d'un licenciement abusif, il faut alors évaluer la légitimité des règles imposées par rapport à la nature du travail demandé. L'avocate Valérie Duez-Ruff précise:

"C'est une question très pointue, les décisions se font au cas par cas."

"Il n'y a pas de discrimination sur l'apparence, à partir du moment où les demandes ne sont pas excessives", explique le sociologue du travail, Jean-François Amadiou. La justice penche rarement pour les employés dans les cas de contestation des licenciements liés à l'apparence.

## "Les talons sont sexualisés"

Femmes et hommes sont concernés par les règles vestimentaires. Mais les exigences pour les femmes ont un sens différent. Comme le raconte Nicola Thorp, "les talons sont sexualisés, contrairement à la chemise et la cravate que les hommes doivent porter." Sans compter les risques pour les muscles, les articulations et le dos, que pointent plusieurs médecins.

En plus des chaussures, les femmes doivent se conformer à des règles de maquillage, de port de bijoux, de coiffure, autrement plus astreignantes. En particulier pour les métiers en contact avec la clientèle. Les hôtesses de l'air par exemple, se

voient imposer des règles très strictes, du choix de la couleur du rouge à lèvres, à la façon de nouer son foulard, en plus de l'uniforme imposé.

Claire a été hôtesse de l'air chez Air France, pendant deux étés, en contrat étudiant. "Les hommes ont l'entretien de la barbe et de la coupe de cheveux. Ça ne bouge pas pendant le vol, contrairement au vernis, au chignon et au maquillage qu'il faut re-toucher plusieurs fois par vol. D'autant plus que c'est un métier où il est difficile de rester impeccable : on décharge les voitures de nourriture, on ouvre les canettes... "

Plus l'entreprise est exigeante, plus le risque de perdre son emploi à cause de son apparence est important. Claire a vu une hôtesse se faire refuser l'accès au vol. "Je ne me souviens plus exactement pourquoi, mais c'était un détail dans les cheveux, à peine perceptible." L'employée a été remplacée à la dernière minute et n'a pas été rémunérée.

## **"Une conception mondialisée et intériorisée"**

"Les métiers de l'accueil sont caricaturaux de ce point de vue, c'est un secteur où on n'hésite pas à recruter sur des critères physiques, quitte à être dans l'illégalité", affirme Jean-François Amadiou. Pour le sociologue, l'histoire de Nicola Thorp n'est pas anecdotique mais révélatrice d'un véritable problème pour les femmes, dans tous les domaines de travail.

"Ces exigences ont des effets sur leur situation professionnelle. Les femmes sont obligées d'avoir un capital érotique, de satisfaire des critères esthétiques."

Myriam est hôtesse d'accueil, elle explique n'avoir jamais reçu d'avertissement parce qu'elle "joue toujours le jeu. J'aime être féminine. C'est dans mon contrat, on doit porter la tenue et être maquillée. Ça me paraît logique." Pour l'ancienne employée d'Air France, "on est tellement conditionné dans ce délire que dès les premiers jours, ça devient une évidence."

Le spécialiste des relations sociales au travail remarquent que ces normes sont intégrées. "Elles savent qu'elles sont obligées de s'y tenir depuis l'entretien jusqu'au travail. C'est une conception mondialisée que les femmes intériorisent."

## **Sirine Azouaoui**